Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Québec

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 22 octobre 2024 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

PRÉSENCES :	Monsieur Alexandre Provost – président du CA Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA Madame Isabelle Aumont Madame Danielle Beaumont Monsieur Marc-André Gauthier Monsieur Mathieu Jeanneau Monsieur Guy Lajoie Madame Sylvie Lamarche Madame Jade Lizotte Madame Anne-Marie Noël Madame Sylvie Nadeau Madame Sylvie Poirier
PERMANENCE :	Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe Madame Sylvie Ménard - directrice générale adjointe
INVITÉS :	Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
ABSENCE:	Monsieur Yanick Cloutier

---

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration;* la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 35.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

Résolution 2024-10-22-CA-01

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante, soit de reporter le point ci-après à la séance du 10 décembre 2024 :

9.3. Acceptation des états financiers au 30 juin 2024 (documents séance tenante)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Dépôt de l'assermentation des nouveaux membres désignés au conseil d'administration

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique,* madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé à l'assermentation de madame Sylvie Nadeau, membre du conseil d'administration en remplacement de madame Tam Mach.

Résolution 2024-10-22-CA-02

Considérant la démission de madame Jade Shanker, à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires au conseil d'administration du CSSDHR;

Considérant que l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* (LIP) prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

Considérant la proposition et la présentation de la candidature de monsieur Mathieu Jeanneau pour le poste d'administrateur issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, pour terminer le mandat de madame Jade Shanker, dont l'échéance est le 30 juin 2025;

Considérant, qu'à la suite de cette présentation en comité plénier le 15 octobre 2024, les membres du CA étaient favorables à la candidature du monsieur Mathieu Jeanneau;

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Qu'en conformité avec l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique,* monsieur Mathieu Jeanneau soit nommé administrateur au conseil d'administration du CSSDHR à titre de personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires afin de compléter le mandat de madame Jade Shanker, dont l'échéance est le 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique,* madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé à l'assermentation de monsieur Mathieu Jeanneau, membre du conseil d'administration en remplacement de madame Jade Shanker.

2.2 Inscription au procès-verbal des nouveaux membres désignés au conseil d'administration

Une entrée de ces serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. Procès-verbal – CA du 27 août 2024 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2024-10-22-CA-03

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 27 août 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 août 2024 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

4.1. De la Municipalité de Lacolle : Résolution 2024-09-272 - Modification du Règlement de déplacement d'un élève (transfert) (document).

4.2 De madame Isabelle Aumont : Démission à titre d'administratrice à compter du 23 octobre 2024.

5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrines sur les écoles et les centres

Aucune présentation n'est faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, mentionne que le comité de parents offrira une conférence à l'intention des parents qui s'intitule *« Et si on devenait des AS pour nos enfants?* », laquelle se tiendra le 23 octobre 2024, à 19 h 30, à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

De plus, il rappelle que nous sommes présentement en recrutement pour un poste d'administrateur au CA à titre de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel et que les personnes intéressées ont jusqu'au 1er novembre 2024 pour poser leur candidature.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Mme Marie-Claude Huberdeau, directrice générale souligne la semaine québécoise des directions d'établissement scolaire où nous soulignerons également la contribution de l'ensemble des cadres des services administratifs.

Mme Huberdeau dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs,* depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.1. État d'avancement des priorités stratégiques (PEVR et administratives)

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et des priorités administratives.

9. Points de décision

9.1. Dépôt des déclarations et engagements des nouveaux administrateurs - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (documents)

Résolution 2024-10-22-CA-04

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration* »;

Considérant l'arrivée de madame Sylvie Nadeau et monsieur Mathieu Jeanneau à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que soit déposés les déclarations et engagements de madame Sylvie Nadeau et monsieur Mathieu Jeanneau, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Dépôt des déclarations d'intérêts de certains administrateurs – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (documents)

Résolution 2024-10-22-CA-05

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que soit déposées les déclarations des intérêts de certains administrateurs, soit celles de mesdames Isabelle Aumont et Sylvie Nadeau ainsi que celles de messieurs Alexandre Provost et Mathieu Jeanneau, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Acceptation des états financiers au 30 juin 2024 (documents séance tenante)

Ce point est reporté à la séance du 10 décembre 2024.

9.4 État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2024 (documents)

Résolution 2024-10-22-CA-06

Considérant l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la directrice générale prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes qui restent dues par les propriétaires;

Considérant l'article 340 de cette même loi qui précise que l'état visé à l'article 339 est soumis pour approbation au conseil d'administration;

Il est proposé madame Jade Lizotte :

D'approuver l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires en date du 30 septembre 2024, tel que ci-après décrit :

	2020-2021 et antérieures	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL
CAPITAL	11 403	13 853	170 643	535 722	1 759 886	2 491 507
INTÉRÊTS	5 978	2 450	23 744	50 020	22 472	104 664
TOTAL	17 381	16 303	194 387	585 742	1 782 358	2 596 171

NOTE : Le détail des noms et adresses des propriétaires et des immeubles imposables selon le rôle d'évaluation est disponible au Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 (PTRDI), le liste des écoles, des centres et autres immeubles et la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 – Dépôt pour consultation (documents)

Résolution 2024-10-22-CA-07

Considérant les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028,* de la *liste des écoles, des centres et autres immeubles* et de la *liste et contenu des actes d'établissement* pour l'année scolaire 2025-2026;

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Que les projets de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028,* de la *liste des écoles, des centres et autres immeubles* et de la *liste et contenu des actes d'établissement* pour l'année scolaire 2025-2026 soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 ***Politique de remboursement des frais de déplacement et de perfectionnement*** **(RFP 01) – Dépôt pour consultation (documents séance tenante)**

Résolution 2024-10-22-CA-08

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR, laquelle prévoit pour 2024-2025 la révision de la *Politique de remboursement des frais de déplacement et de perfectionnement* (RFP-01);

Considérant la recommandation du comité de vérification du 7 mai 2024, à l'effet de réviser la politique en fonction d'une nouvelle structure d'encadrement;

Considérant que le projet de politique déposé est en adéquation avec cette structure d'encadrement;

Considérant la révision de la politique par le comité de vérification lors de sa séance du 15 octobre 2024 et sa recommandation quant à son adoption pour fins de consultation;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que soit adopté le projet de *Politique de remboursement des frais de déplacement et de perfectionnement* pour fins de consultation et que soit mandatée madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières, à procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 ***Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité*** **(RHP 11) (amendée) - Dépôt pour consultation (documents)**

Résolution 2024-10-22-CA-09

Considérant les modifications législatives apportées par le projet de loi 42, *Loi visant à prévenir et combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

Considérant la nécessité d'actualiser la *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité;*

Il est proposé par madame Isabelle Aumont :

Que soit adopté le projet de *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité* et mandater madame Katleen Loiselle, directrice des ressources humaines, à procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Monsieur Guy Lajoie, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de vérification qui a eu lieu le 15 octobre 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification des travaux 2024-2025, les projets majeurs, les cibles d'investissement, le projet de *Politique de remboursement de frais de déplacement* et un suivi a été fait sur les actions mises en place relativement à la conformité et exactitude des publications au SEAO.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 27 août 2024.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 27 août 2024.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 27 août 2024.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 27 août 2024.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

Résolution 2024-10-22-CA-10

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost	*Mario Champagne*
Président du CA	**Secrétaire général**